



Mardi 24 novembre 2015
93^{ème} CERCLE DE SILENCE
PAU 64000
Place Clemenceau
18 h à 19 h

CONTRE L'ENFERMEMENT DES MIGRANTS
DANS LES CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE
POUR LE RESPECT DES DROITS DE TOUT HOMME
EN SOLIDARITE AVEC LES MIGRANTS MENACES D'EXPULSION OU ROMS
POUR UNE TERRE PLUS FRATERNELLE

Les récentes instructions du gouvernement pour remplir les centres de rétention et augmenter les expulsions conduisent à des pratiques inacceptables, aux limites de l'Etat de droit. L'enfermement des étrangers en rétention est plus que jamais la face sombre et honteuse de notre République.

IL NOUS FAUT ACCUEILLIR LES REFUGIES

LA LIBRE CIRCULATION N'EST PAS UNE UTOPIE

Si on ouvrait toutes les frontières ? Jugée utopiste, provocante, irresponsable par (presque) tous les politiques, cette idée est pourtant étudiée avec le plus grand sérieux par des chercheurs. Les premières conclusions de ce groupe de travail de sept chercheurs, financé depuis 2013 par l'Agence nationale de la recherche, battent en brèche les fantasmes d'invasion. Mais au-delà, c'est notre regard sur les migrations qui doit évoluer.

Pourquoi envisager une ouverture de toutes les frontières ? D'abord pour sauver des vies. Les frontières fermées ne rendent pas les migrations moins nombreuses, mais plus dangereuses. Ensuite pour appliquer un droit reconnu par l'article 13.2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien...* Le droit à la mobilité est une liberté fondamentale. La détermination d'une vie entière par le lieu de naissance est une injustice immense qui doit pouvoir être corrigée. Ces centaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants qui frappent à nos portes questionnent notre humanité et notre fraternité. Les voyons nous comme nos frères ou comme étrangers ?

Dans le monde, aujourd'hui, 59,5 millions de personnes fuient guerres et violences, 26 millions sont déplacés par des catastrophes naturelles, sans compter les migrants volontaires. N'oublions pas que l'essentiel de ces flux se dirige du Nord vers le Sud. Dans notre monde globalisé, les gens bougent et bougeront de plus en plus. Résister est un leurre ; juguler ces mouvements est hors de portée. Il faut les

considérer comme un fait structurel, et même comme une chance si nous savons en tirer le meilleur parti.....

Toutes les études de l'OCDE, d'Eurostat, de la Banque mondiale montrent que l'immigration n'a pas d'impact sur l'emploi. Que les immigrés occupent des emplois peu qualifiés (bâtiment, restauration,...) ou au contraire très qualifiés (footballeur, ingénieur,...) pour lesquels on ne trouve pas de candidats nationaux. Que leur potentiel d'entrepreneuriat est important, qu'ils créent des entreprises et donc de l'emploi, même si cela n'est pas vrai à court terme pour les réfugiés.

Nos travaux prouvent que l'ouverture des frontières ne changerait guère le volume des migrations, ni leurs directions. Elle ne provoquerait pas d'afflux massif de populations, mais elle éliminerait immédiatement les trafiquants, dont l'activité deviendrait sans objet, et elle permettrait d'économiser les sommes astronomiques dépensées par les Etats pour lutter contre l'immigration clandestine. Cet argent libéré pourrait par exemple financer des programmes d'intégration.

La frontière entre le Népal et l'Inde est ouverte depuis 1950, et malgré les énormes disparités économiques entre ces deux pays, les Népalais n'affluent pas massivement chez leur voisin. Idem entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ou au sein de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest. Les frontières poreuses n'induisent pas de flux incontrôlés. Mais le plus bel exemple, c'est Schengen ! L'Europe a créé ce formidable espace de libre circulation, de paix et de sécurité. Son erreur tragique est de l'avoir réservé à 508 millions de privilégiés. Pourtant, cette ouverture a fait ses preuves : à sa création en 1985, on n'a pas observé d'exode massif de l'est vers l'ouest ou du sud vers le nord de l'Europe. Il faut le dire et le répéter les gens ne migrent pas parce qu'une frontière est ouverte. Ils migrent pour protéger leur vie, ou pour mener à bien un projet économique.....

.....Un Etat qui fermerait entièrement ses frontières est condamné à disparaître, à devenir un pays-musée, marginalisé dans la communauté internationale.

Extrait d'un entretien avec François Gemenne, politologue, enseignant à l'Université de Liège et à Science-Po Paris, membre de MobGlob (Mobilité globale et gouvernance des migrations).

Quand la Cour des Comptes se penche sur le droit d'asile, on attend d'elle, à défaut d'humanité, des chiffres et non des messages politiques.

La Cour des comptes a rendu public, mardi 20 octobre, un référé sur la politique de l'asile. Ce référé contient sept recommandations. A les lire, on comprend qu'elles s'orientent non pas vers un meilleur service public de l'asile centré sur la personne, le bénéficiaire, l'utilisateur, mais bien sur la dépense publique. Cette vision matérielle ne peut gouverner, justement, un domaine comme l'asile, chargé de sens, chargé d'idéal. L'asile, la protection a à voir avec la civilisation et non avec des comptes d'apothicaires.

Encore une fois, la crise de l'asile est focalisée sur la durée de traitement des demandes. Mais c'est loin d'être la priorité majeure des demandeurs d'asile. La priorité, c'est d'offrir une procédure sincère, équitable, respectant la dignité du demandeur. Par exemple, en pouvant établir sa demande dans la langue de son choix et non obligatoirement en français. Par exemple, il s'agit d'en finir avec la notion de pays « sûrs » et avec la procédure dégradée dite « accélérée », qui pratique une inégalité de traitement selon l'origine.

Autre cheval de bataille de ce référé, c'est le taux d'exécution des Obligations à quitter le territoire français (OQTF), notifiées aux personnes déboutées du droit d'asile. Autrement dit, la Cour des comptes trouve que la France n'expulse pas assez de déboutés. Mais qu'elle s'occupe des comptes et qu'elle laisse les aspects juridiques ou politiques aux institutions compétentes ! C'est un message distillé souvent dans l'opinion publique : les déboutés auraient vocation à être expulsés, pardon « *éloignés du territoire* » ... Non, un débouté du droit d'asile, c'est encore un être humain comme les autres ! Un débouté peut-être marié, avoir des promesses d'embauche, avoir des soucis de santé, avoir tissé des liens ... Bref, sa vie ne doit pas être réduite à sa demande d'asile. Peut-être aussi que son pays est toujours fortement instable et qu'il serait dangereux de le renvoyer là-bas. Voilà pourquoi ce taux d'expulsion des déboutés est faible : parce qu'ils viennent de zones de conflit où on ne peut humainement les renvoyer. Les déboutés du droit d'asile n'ont pas vocation à être expulsés, ils ont vocation à être traités équitablement et avec bienveillance.